

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT [2026-04-032] RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **4 mai 2026**, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro [2026-04-032] relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Le règlement **2026-04-032** a reçu le certificat de conformité de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, le **12 mai 2026** et il est entré en vigueur en date du 2 juin.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal ou sur le site web de la municipalité toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Rivière-à-Claude (Québec), ce **2^e jour de juin 2026**



Dominic Daoust-Levasseur

Directeur général et greffier-trésorier